

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 101/SPCG prononçant la déchéance du droit de concession provisoire, accordée à M. Idriss Farah Abaneh, sur une parcelle de terrain, sis à Djibouti, quartier de la Plaine, lot n° 25.

n° 101/SPCG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
29 novembre 1967

Numéro JO  
n° 13 du 10/12/1967

Date du numéro  
10 décembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er ; Il est fait retour, au Domaine du Territoire Français des Afars et des Issas, d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, quartier de la plaine (lot n° 25), ce en application de l'article 5 de la délibération n° 329/6L du 3 octobre 1966, le concessionnaire n'ayant pas versé à la caisse du Receveur des Domaines la somme de sept cent trente-cinq mille francs Djibouti (735.000 FD.) représentant la valeur du terrain. Art. 2. — Le Domaine reprend le terrain concédé, libre de tous droits et de toutes charges.